



## Ecole de Golf des Rochers Saison 2018/2019

Cours du 12 septembre 2018 au 30 juin 2019 (pas de cours pendant les vacances scolaires).

Les cours sont encadrés par Pierre Yves NEDELLEC, Moniteur BPJEPS, Membre PGA France.

Créneaux possibles le mercredi, le samedi ou le dimanche suivant le nombre d'inscrits.

Les jeunes inscrits à l'Ecole de Golf peuvent profiter du parcours gratuitement à volonté en dehors des cours mais ils doivent posséder leurs propres balles et leurs tees. Les clubs restent toujours à leur disposition.

L'enfant a la possibilité d'effectuer 2 cours d'essai. S'il décide d'arrêter au bout de ces 2 cours d'essai, nous vous redonnons vos chèques.

L'inscription est annuelle. L'absence aux cours ne dispense pas du paiement de la cotisation et par conséquent ne donne pas droit à un remboursement, sauf cas exceptionnel en accord avec Pierre Yves NEDELLEC.

- Tarif des cours :

**COURS D'1 HEURE : 290 € POUR L'ANNEE avec prêt du matériel**

**COURS DE 2 HEURES : 365 € POUR L'ANNEE avec prêt du matériel**

**COURS D'1 HEURE 30 x 2 : 550 € POUR L'ANNEE (réservé aux joueurs confirmés ayant un index)**

- Licence/assurance et Cotisation AS : 31 €
- Joindre un certificat médical

**AVANT LE PREMIER COURS, TOUS LES JEUNES DOIVENT AVOIR DEPOSE LES INSCRIPTIONS  
(REGLEMENT, LICENCE, CERTIFICAT MEDICAL, FICHE D'INSCRIPTION)**



Pour plus de renseignements et/ou réservations :

Pierre Yves NEDELLEC  
Pro. PGA France  
BPJEPS

[pierre-yvesnedellec@orange.fr](mailto:pierre-yvesnedellec@orange.fr)

Tél. 06 23 53 07 51

Twitter : @PYNedellec\_golf

<https://pierreyvesnedellecgolfblog.wordpress.com/>

# Ecole de Golf des Rochers Sévigné

## FICHE D'INSCRIPTION 2018-2019

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

N° Tél. domicile : .....

Portable Mère : ..... Portable Père : .....

Email : .....

- **Règlement** : paiement en 3 fois - encaissement chaque trimestre - les 3 chèques pour les cours doivent être donnés à l'inscription + le chèque de la licence/AS.

	Chèque n° 1	Chèque n° 2	Chèque n° 3	Chèque Licence/AS
1 h de cours				
2 h de cours				
1 h 30 de cours x 2				

### ATTESTATION PARENTALE

Afin de mieux gérer les cours, il est indispensable de prévenir Pierre Yves NEDELLEC de toute absence des enfants en cours.

La Direction du Golf, l'Association Sportive et Pierre Yves NEDELLEC déclinent toute responsabilité concernant le transport des enfants et la présence des enfants au Golf en dehors des heures de cours auxquels ils sont inscrits.

Je soussigné (nom du parent ou tuteur légal) .....  
décharge la Direction du Golf, l'association sportive et Pierre Yves NEDELLEC de toute responsabilité concernant la garde de mon enfant ..... en dehors de son heure de cours.

N° de téléphone ou personne à prévenir en cas d'accident : .....

J'autorise par ailleurs les responsables à prendre toute disposition urgente qu'entraînerait l'état de santé de mon enfant ainsi que toutes mesures utiles en ce qui concerne la sécurité et la discipline des enfants sur le parcours.

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles).....

Fait à ..... le .....

Faire précéder la Signature de la mention LU ET APPROUVE.

# Ecole de Golf des Rochers Sévigné

## AUTORISATION DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES, DE CAPTURE D'IMAGES ET D'UTILISATION DE NOMS.

En étant membre de l'école de golf des Rochers, les jeunes sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés dans le cadre de leur enseignement golfique.

Les représentants légaux s'engagent, par la signature du présent contrat, à autoriser la publication de photographies, d'utilisation du nom, et de capture d'images. Ils restent en droit de dénoncer cette autorisation par tout moyen écrit et à tout moment, en adressant un courrier à Pierre Yves NEDELLEC, au Golf des Rochers Sévigné et à l'Association Sportive.

Le Golf des Rochers Sévigné, Pierre-Yves NEDELLEC et l'association sportive, seront donc autorisés à reproduire et à diffuser la (les) photographie(s), l'(les) image(s), le(les) nom(s) et prénom(s) de mon enfant lors de son activité d'enseignement golfique et que cette utilisation peut concerner les supports suivants : le site internet du club, les comptes Facebook, les comptes Twitter, la Presse, les affiches aux clubs, ou les supports pédagogiques publiés qu'ils soient papiers ou internet.

Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

Cette autorisation est valable pour toute la durée en cours de la saison de l'école de golf (septembre à Août). Elle pourra être révoquée à tout moment.

Fait à Vitré, le

Le représentant légal de l'autorité parentale  
Précédé du prénom et du nom  
et de la mention « lu et approuvé »

---

## LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les signataires des présentes autorisent le traitement informatisé des données personnelles de l'enfant par la Fédération Française de Golf et le Golf des Rochers Sévigné, ainsi que l'Association Sportive Vitré Golf.

Les élèves de l'école de golf des Rochers possèdent un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant et faisant l'objet d'un traitement informatisé par la FFGolf (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Ces informations sont destinées à la FFGolf, ses organes internes et ses clubs affiliés et peuvent être communiquées aux partenaires fédéraux.

Si le titulaire de l'autorité parentale ne souhaite pas que les coordonnées puissent être communiquées, il doit le signaler par tout moyen écrit à la Direction et à l'Association Sportive du club.

Fait à Vitré, le

Le représentant légal de l'autorité parentale  
Précédé du prénom et du nom  
et de la mention « lu et approuvé »